Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 46 (1938)

Heft: 9

Artikel: La conférence de Londres

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-973503

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1. September 1938 | Nr. 9 | 1er septembre 1938
46. Jahrgang | 46e année

DAS ROTE KREUZ
LA CROIX-ROUGE

Monatsschrift des Schweizerischen Roten Kreuzes
REVUE MENSUELLE DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

Inhaltsverzeichnis — Sommaire

Pag.

La Conférence de Londres 233
57. Delegiertenversammlung des Schweiz. Militärsanitätsvereins 237
Neue Regelung der Subventionen für Kurse und Felddübungen. — Nouveau règlement des subventions aux cours et exercices de campagne 241
Aus unsern Sektionen:
Zweigverein Oberaargau des Roten Kreuzes . . . 245
† Gottlieb Düby in Langenthal 248
Die Feldübungen des Jahres 1937 249
Les règles de la circulation routière 253
Giftpilze - Pilzvergiftungen 255
Samariterwoche - Semaine des Samaritains:
Die Samariter helfen Dir, hilf auch ihnen 257
Semaine des Samaritains 258
Was ist die Verbandpatrone des Roten Kreuzes? . 259
Qu'est-ce qu'une cartouche à pansement de la Croix-Rouge? 260
Schweizerischer Samariterbund:
Alliance suisse des Samaritains:
Samariterwoche 1938 261
Semaine des Samaritains 1938 261
Conférence à la radio 262
Conversazione di radio 262
Taschenkalender für Samariter pro 1939 262
Hochherzige Spende 263
Un don généreux 263
Freiwillige Beiräge für die Hilfskasse 263
Jubiläumsbericht - Rapport du jubilé 264
† Herrn Adolf Schmid 264

La Conférence de Londres.

(XVIe conférence internationale de la Croix-Rouge, juin 1938.)

Nous avons parlé en son temps des travaux dont devait s'occuper la XVIe Conférence internationale de la Croix-Rouge, dite «Conférence de Londres». M. Ed. Chapuisat, membre du C. I. C. R., de Genève, en a publié un compte-rendu très intéressant dans le dernier numéro de la *Revue Internationale;* nous voudrions nous permettre d'en donner ici quelques extraits de nature à intéresser les lecteurs de la *Croix-Rouge suisse.*

Dans la même revue se trouve le discours d'ouverture de M. Max Huber, dans lequel le président du C. I. C. R. signale la disproportion qui existe entre les ressources parcimonieusement mises à la disposition de l'organe international de la Croix-Rouge et le travail énorme que le C. I. C. R. doit accomplir. En effet, si les moyens financiers sont mesurés au compte-gouttes au personnel très modeste du C. I. C. R. en temps ordinaire, on apprendra avec regrets qu'en temps de guerres ces ressources deviennent nettement insuffisantes pour accomplir des tâches qui, depuis des années, se renouvellent continuellement à l'occasion de conflits dans différentes parties du globe terrestre où sévissent des guerres et où la Croix-Rouge internationale doit intervenir. Il est certain que le C. I. C. R. ne peut entreprendre ni développer des ac-

tions importantes et forcément coûteuses dans les conditions actuelles; cela ne sera possible que si les sociétés nationales et les gouvernements mettent à sa disposition les fonds indispensables. Or, il ressort du rapport présidentiel du Dr Max Huber que les sociétés nationales de la Croix-Rouge soutiennent fort peu financièrement le Comité international, et qu'à l'exception de la Suisse, il en est de même des gouvernements. Le rapport dit à ce sujet:

«Une telle situation deviendra bientôt intenable. On ne peut y remédier qu'en trouvant les moyens de mettre le Comité international en mesure non seulement de couvrir ses dépenses ordinaires, mais de constituer des réserves en vue de ses activités extraordinaires et de les reconstituer constamment. Si l'on ne parvient pas à ce résultat, le Comité international ne sera bientôt plus capable d'agir en tout temps, là où des guerres ou des complications de politique intérieure réclament la préparation rapide ou l'accomplissement d'une action de Croix-Rouge. Il se devait d'exposer à la XVIe Conférence la situation telle qu'elle est.»

Dans son compte-rendu des travaux de la conférence, M. Chapuisat reprend aussi cette question en parlant des activités des différentes commissions qui ont siégé à la Conférence de Londres; il dit à ce sujet:

«La *première commission* (commission générale), présidée par M. Eliot Wadsworth, de la Croix-Rouge américaine, ne s'est pas bornée à voter des félicitations particulières au Comité international pour ses interventions au Chaco, en Ethiopie, en Espagne et en Chine, ou à témoigner sa reconnaissance à la Ligue pour le travail accompli comme fédération des sociétés nationales, elle adopta aussi une résolution rappelant l'urgence de mesures à prendre par les gouvernements et les sociétés nationales en vue d'assurer au Comité international les ressources provenant d'une fondation spéciale, indépendamment des contributions régulières qu'il peut recevoir. Il faut noter, en effet, qu'à l'heure où la tâche du Comité se fait chaque jour plus lourde et plus pressante, la Fondation ne possède qu'un capital de francs suisses 898'694.97 auquel la Suisse, à elle seule, contribua pour une somme de francs 850'535. La même commission avait approuvé les rapports généraux présentés par M. Guillaume Favre, d'une part, au nom du Comité, et M. de Rougé, d'autre part, au nom de la Ligue. On a pu dire, à ce propos, qu'il eût été intéressant de les entendre discuter en assemblée plénière, étant donné leur importance, alors que seuls les membres de la commission eurent la possibilité de le faire en toute liberté. Il est vrai qu'ainsi furent peut-être épargnées de longues digressions et que l'autorité des membres de la commission pouvait permettre à tous leurs collègues de la conférence de se rapporter à leur avis.

La *deuxième commission* (commission juridique) a fourni un travail considérable sous la présidence de Camille Gorgé, délégué du gouvernement suisse (assisté, comme rapporteur du Comité international, de M. Paul Des Gouttes), mais rapporteur lui-même devant l'assemblée plénière. La commission, qui comptait dans son sein d'éminents jurisconsultes, étudia la possibilité de reviser la Convention de Genève, mais, en fin de compte, se rallia à l'idée de proposer certaines modifica-

tions lors d'une conférence diplomatique qui pourrait décider d'annexer un protocole à la Convention de Genève, sans qu'il soit nécessaire pour cela d'entreprendre sa revision complète. Les autres résolutions adoptées tendirent en somme toutes au même but: la convocation d'une conférence diplomatique pour traiter certains objets que l'expérience de ces dernières années place au premier plan des préoccupations, la convocation aussi d'experts par le Comité international afin de poursuivre l'étude de la création de villes et localités sanitaires. Enfin, si le Comité international fut chargé de diverses tâches grâce à la confiance que lui marquèrent la commission, il fut aussi prié d'examiner tous les problèmes posés par la guerre civile. Remarquons, à ce propos, que la commission et, après elle, l'assemblée plénière, tinrent «à rendre hommage à l'œuvre spontanément entreprise par le Comité international de la Croix-Rouge dans les conflits présentant un caractère de guerre civile et à lui faire entièrement confiance pour poursuivre son action avec le concours des sociétés nationales», encore que la guerre civile échappe, en droit, aux prescriptions de la Convention de Genève.

Il appartenait à la *troisième commission* d'entendre le rapport du Dr Georges Patry, membre du Comité international, sur la collaboration des sociétés nationales avec les pouvoirs publics de leurs pays respectifs. En temps de guerre, comme en temps de paix (cette période étant plus particulièrement traitée par M. de Rougé au nom de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge), cette collaboration est indispensable; encore faut-il qu'elle puisse jouer de manière pratique et précise. Indispensable aussi est la formation, de manière minutieuse, des infirmières et des auxiliaires volontaires: le génie de l'improvisation, même s'il est soutenu par la bonne volonté la plus évidente, ne suffit pas à remplacer l'expérience et, disons le mot, la science. Les secours sur route, les secours par voie aérienne, le matériel sanitaire retinrent aussi l'attention de la commission, de même que l'activité déployée par l'Union internationale de secours et par les sociétés nationales en faveur de populations victimes de calamités, comme ce fut récemment le cas dans l'Inde, aux Etats-Unis et en Chine.

D'après le rapport présenté par M. Georges Milsom à la *quatrième commission*, au nom de la Ligue, la Croix-Rouge de la jeunesse, dont il est directeur, compte à cette heure 18 millions de membres, après 20 années d'existence. C'est dire la magnifique propagande que peuvent faire, dès leur enfance, tant d'êtres humains, en faveur d'une œuvre admirable. Ils doivent en connaître sinon tous les détails, du moins les grandes lignes. C'est la raison pour laquelle le Comité et la Ligue chargèrent Mlle Denise Werner, licenciée ès lettres, de rédiger une *Histoire de la Croix-Rouge*, destinée à la jeunesse. M. Jacques Chenevière, délégué du Comité, présenta cet ouvrage si vivant à la commission et l'on veut croire que le succès de librairie ne tardera pas à compléter le beau succès remporté vis-à-vis de tous ceux qui, déjà, purent lire ce volume, illustré par le talent alerte et spirituel de M. Witzig, l'artiste zurichois. La quatrième commission — présidée par M. de Simon (Hongrie) — ne manqua pas de traiter aussi de la «trève de la Croix-Rouge» (signalée par Mlle Alice Mazarykova, présidente de la Croix-Rouge tchécoslovaque), ainsi que d'autres

manifestations qui, toutes, eurent pour but de marquer aux yeux des foules le noble but poursuivi par l'œuvre internationale, soutenue par les sociétés nationales. Après avoir salué les efforts faits en vue de développer l'organisation des auxiliaires volontaires, efforts particulièrement visibles au sein de la Croix-Rouge américaine, la commission, puis la Conférence, approuvèrent sans réserve l'activité déployée en temps de paix par la Ligue dans sa tâchee éducatrice, qui la porte à faciliter les secours d'urgence, le «Nursing», l'instruction de la jeunesse en matière d'hygiène et à susciter dans les populations un intérêt toujours plus ardent pour la Croix-Rouge, dont le Comité international, assisté des sociétés nationales, a la grave et noble responsabilité d'affirmer les principes sitôt que surgit un conflit armé.

S'il fallait résumer en deux mots les nombreuses séances de la Conférence de Londres, on pourrait dire qu'elles furent consacrées à marquer les positions prises respectivement par la force et par le droit, afin — et ce n'est pas un paradoxe — d'armer celui-ci contre celle-là. Sans doute, il ne s'agit pas de croire la force abattue parce que le droit prétendra lui opposer des règlements examinés à la loupe par des collèges de professeurs: on n'empêche pas l'éclatement d'une bombe en brandissant des textes de lois. Mais l'intérêt supérieur de l'humanité, c'est-à-dire un intérêt commun à tous les hommes, peut les conduire à admettre certains principes intangibles. Il ne s'agit pas, pour la Croix-Rouge, d'écrire un code de la pitié; ce qu'elle veut c'est que, dans le cas où cette pitié ferait défaut, la simple intelligence conduise les gouvernements, les états-majors, les peuples, les armées à ordonner que soient évités, même dans les plus cruelles disputes, des actes d'une utilité contestable du point de vue militaire et qui risquent de dresser contre ceux qui les commettent des amis d'hier dont l'indignation fera peut-être les adversaires de demain.

La Conférence ne pouvait étudier pour elle-même la question de la protection des populations civiles, puisque la Convention de Genève ne s'attache qu'au sort des blessés et malades dans les armées en campagne, mais l'idée ne fut pas combattue de réunir une conférence spéciale pour l'étude du problème. D'autre part, à plusieurs reprises, les bombardements de villes ouvertes furent évoqués par des orateurs, tandis que les représailles étaient dénoncées, afin qu'elles puissent faire l'objet d'un article complémentaire — par voie de protocole, sans doute — à la Convention de 1929. Quant à la guerre maritime, elle fut soumise à un examen qui engagea la Conférence à recommander l'adoption par les gouvernements du projet de convention dressé par les experts navals réunis en conférence par les soins du Comité international en juin 1937. Le même comité a été chargé d'attirer l'attention des gouvernements sur les heureux effets des zones de sécurité, lorsqu'elles peuvent être établies à la suite d'un accord entre ennemis, comme ce fut le cas à Shanghaï lors de la démarcation de la zone Jacquinot.

Par les dispositions qui se greffent ou peuvent venir se greffer sur les différents articles que nous venons d'énumérer — et il y en aurait bien d'autres encore à citer — le droit devient un adversaire redoutable, avec lequel la force doit compter, un adversaire devant lequel il faudra bien qu'un jour elle s'incline.»

Disons en terminant ce court aperçu des travaux de la Conférence de Londres que 54 sociétés nationales y étaient représentées, ainsi que les délégués des

gouvernements de 39 pays. La Suisse avait envoyé à Londres le colonel P. Vollenweider, médecin en chef de l'armée, M. C. Gorgé, conseiller de légation, et le colonel P. Wacker, tous trois représentants du gouvernement fédéral, tandis que notre Croix-Rouge nationale avait délégué le lieutenant-colonel Denzler, médecin en chef de la Croix-Rouge, le secrétaire général Dr R. F. de Fischer et Mme J. Turrettini de la Croix-Rouge genevoise.

---

57. Delegiertenversammlung des Schweiz. Militärsanitätsvereins

28./29. Mai 1938 in Luzern.

...Heimat, dein Glück zu bau'n,
winkt uns das Ziel.

Kraftvoll brauste die Melodie dieses Liedes durch den ehrwürdigen Luzerner Ratsaal, und schön flossen die Worte der Kameraden aus der West-, Ost-, Nord- und Zentralschweiz ineinander.

Dies war der Geist, in welchem der Zentralpräsident, Herr Major Messerli, die Verhandlungen einleitete und bis zum Schlusse führte.

Die Uebersetzung von der französischen in die deutsche Sprache besorgte in verdankenswerter Weise Herr Hptm. Seiler, Bern, währenddem der Vorsitzende das Notwendige seinen engeren Landsleuten in ihrer Muttersprache vorbrachte.

Als Stimmenzähler dienten Fw. Ulli Emil, Sektion Laufen, und Wm. Nef Max, Straubenzell.

Es liessen sich 31 Sektionen durch 51 Delegierte vertreten. Wir stellen weiter mit grosser Befriedigung fest, dass sowohl der Chef der Abteilung für Sanität beim Eidg. Militärdepartement, Herr Armeearzt Oberst Vollenweider, als auch der Rotkreuzchefarzt, Herr Oberstlt. Denzler, anwesend waren. Ausserdem wohnte der Zentralsekretär des Schweiz. Samariterbundes, Herr Hunziker aus Olten, den Verhandlungen bei. Die h. Kantonsregierung liess sich durch Herrn Oberst Fischer, Sekretär der kantonalen Militärdirektion, Luzern, vertreten. Aus der Reihe der Ehrenmitglieder des S. M. S. V. seien für diesmal Herr M. Dürr aus Basel und Herr Vögeli aus Liestal besonders erwähnt.

In seinem Jahresbericht entwarf uns der Zentralpräsident ein interessantes Bild von der Arbeit des Gesamtvereins im Jahre 1937. Wir möchten für einen weiteren Leserkreis aus seinen Darlegungen hier einiges festhalten: 1. Die Neugründung von zwei Sektionen (Rheinfelden und Schaffhausen), wodurch der heutige Bestand 35 Sektionen beträgt. Alle Sektionen zusammen konnten ihren Mitgliederbestand um 148 Mann vermehren. 2. Zehn Sektionen haben auf die Rekrutenschulen hin Einführungskurse für Sanitätsrekruten durchgeführt. Diese Kurse werden von den Instruktionsoffizieren der Sanitätstruppe als ausserordentlich wünschenswert bezeichnet. Auf dieses Urteil werden wohl die bis heute zögernden Sektionen gewartet haben. Jetzt dürfte die Voraussetzung geschaffen sein, solche Vorkurse im ganzen Lande herum auf den Spätherbst hin fest in das Programm des Vorstandes und der technischen Leitung aufzunehmen. Es darf nicht ausser acht gelassen werden,